

Abandon de la Neutralité du Net aux Etats-Unis : la décision de la FCC est une erreur historique

Aujourd'hui, jeudi 14 décembre, la FCC (« Commission fédérale des communications ») a enterré les règles adoptées sous la présidence de Barack Obama, visant à garantir la Neutralité du Net aux Etats-Unis. Cette décision constitue un retour en arrière sans précédent.

La Neutralité du Net est un acquis fondamental pour un Internet pour tous.

Restée longtemps une règle tacite, les Etats-Unis et l'Europe avaient fait le choix de l'ancrer comme un principe fondamental et réglementaire.

La Neutralité du Net est une condition pour l'innovation.

Un Internet neutre est un Internet qui garantit la liberté d'expression, le droit à l'information ainsi que la libre concurrence.

Sans Neutralité du Net au niveau international, Internet risque de se diviser et de laisser la porte ouverte aux dérives que sont les services tarifés à l'usage ou à la banse passante, la mise en place de restrictions liées aux services ou aux protocoles, ou bien la possibilité pour un opérateur de ne privilégier ses propres contenus ou services.

« Sous la houlette de l'ARCEP, la Neutralité du Net est toujours protégée en France et en Europe grâce aux règles déjà adoptées, qui prévoient une non-discrimination des flux », explique **Nicolas Chagny, président de l'Internet Society France**. « Mais il est clair que les Etats-Unis viennent d'ouvrir une brèche qui constituera un recul historique, alors qu'au même moment un groupe de parlementaires français a émis l'idée que l'accès à Internet et la Neutralité du Net deviennent des acquis constitutionnels ».

Ne cessons jamais de nous battre pour un (seul) Internet ouvert, neutre, pour tous.

Contact presse :

presse@isoc.fr - +33 6 27 10 12 10



Tribune de Nicolas Chagny, président de l'Internet Society France

nicolas.chagny@isoc.fr

Le 14 décembre 2017

HISTOIRES (VRAIES)

Le 14 décembre devrait rester gravé dans la mémoire d'Internet comme le jour où les Etats-Unis, à travers la FCC (« Commission fédérale des communications »), ont enterré les lois Obama qui garantissent la Neutralité du Net.

La Neutralité du Net est un acquis fondamental pour un Internet pour tous. Restée longtemps une règle tacite, les Etats-Unis et l'Europe ont fait le choix de légiférer pour l'ancrer comme un principe fondamental. Cette Neutralité est une condition pour l'Internet pour tous et pour l'innovation. Sans Neutralité du Net au niveau international, Internet risque de se diviser et de laisser la porte ouverte aux services tarifés à l'usage ou à la bande passante et aux restrictions de communications et d'interconnexions.

Concrètement, comment serait notre vie numérique sans la Neutralité du Net ? Je vous propose de faire un bon de deux ans et de suivre les aventures d'internautes de Marie-Isabelle et Johan, sans Neutralité.

Septembre 2020. Johan D., dix-huit ans, BAC en poche, va bientôt entrer dans sa première année d'études supérieures.

La vieille application APB (« Admission Post-Bac »), arrêtée en 2017 a été remise au goût du jour, par le nouveau Gouvernement. Johan et ses parents sont inquiets. Au fil des années, ils ont fait le choix de cette offre Orange Plus à 5€ qui leur donne accès à Google et Orange TV, les seuls services qu'ils utilisent. Avec le temps, ils ont aussi pris l'option à 2€ pour avoir Facebook 2h par jour, mais c'est tout. Ce découpage est désormais possible, à cause de l'abandon de la Neutralité du Net.

L'application APB est sur le reste du Web, ce vieil Internet dont se moquent les jeunes. « *C'est pour avoir ton vieux Twitter* » disent-ils en citant l'ancien service de micro-blogging disparu en 2019.

Claire et Anne, ses mamans, ne peuvent pas se résoudre à attendre. Elles appellent Orange qui leur propose l'option « Vieux Web » d'une journée à 20€. C'est cher !

Les dépenses surprises, elles connaissent ces derniers temps. A Noël 2017, elles avaient eu une Homepod, l'enceinte connectée d'Apple, la plus chère mais « *la plus facile à utiliser* », disait Claire. C'était sans compter sur les restrictions que vient d'appliquer Orange, leur Homepod ne marche plus. Elles ont dû se racheter l'enceinte de Google qui fonctionne parfaitement. Même Claire la trouve sympa, « *ok Google !* ». Les voilà tous rassurés, Johan fera bien sa première année de Master « *Pompiers Artificiels* ».

Ce soir, la famille réunie et enjouée regarde un film. Ils auraient bien regardé la « *Maison des Cartes* », l'adaptation française de « *House of Cards* », mais ils n'ont pas Netflix. Autre déconvenue pour Johan qui voulait voir la biographie de Johnny, qui joue dans le film. Mais impossible, sa seule biographie est sur Wikipédia et ils ne sont pas abonnés au pack « *Encyclopédie* ».

Octobre 2020, Marie-Isabelle K., quarante-deux ans, est la Présidente d'une florissante PME de l'industrie agroalimentaire. Elle a su surfer en 2017 sur la pénurie de beurre et a inventé un beurre en capsules.



Beurspresso, c'est son nom, cartonne en France.

Depuis quelques mois, le nouveau DTD (Directeur Tout Digital, le nouveau nom des Directeurs informatiques) a convaincu Marie-Isabelle de basculer sur la nouvelle offre de Altice Business. Avec cette offre, leurs flux de données sont prioritaires sur tout le réseau. De plus, cette offre est conforme au nouveau Règlement des Données (RGPD 3.0). Ce n'est pas tout, leur accès à Facebook est désormais inclus alors qu'avant ils devaient déboursier 1000€ par mois pour avoir ce site. Facebook est essentiel pour Marie-Isabelle, c'est grâce à ce réseau social sénior qu'elle a réussi à lancer sa marque.

Aujourd'hui, c'est le tournant de sa vie pour Marie-Isabelle, elle a l'occasion de se lancer aux Etats-Unis grâce au soutien des actionnaires qui la suivent depuis le début de son aventure, en 2017, au moment où tout le monde pensait que le vrai beurre allait perdurer. Elle est aussi soutenue par la Banque Publique d'Investissement et fournit depuis quelques jours les cuisines de l'Élysée, une belle carte de visite.

Elle fait le point avec ses équipes et des problèmes majeurs sont soulevés. Marie-Isabelle envisageait de faire de la France sa plateforme administrative et logistique, afin d'y centraliser tous ses systèmes informatiques. Mais la connexion récemment souscrite intègre un débit très réduit vers les opérateurs américains. Leur opérateur propose une option hors de prix, qui comprend l'Internet international illimité, le sésame pour utiliser les câbles transatlantiques. Avant, avec la Neutralité du Net, elle n'aurait pas eu cette déconvenue.

Le second problème est plus grave. Marie-Isabelle veut faire appel à Sellsy, cette start-up franco-américaine de l'industrie financière (la « *fintech* »), née à La Rochelle, qui a développé une toute nouvelle technologie lui permettant d'optimiser sa trésorerie. Mais, cette start-up se base sur le tout nouveau « Web 10 », qui utilise son propre protocole optimisé de communication. Ni son opérateur ni son réseau ne supportent le « Web 10 ».

Marie-Isabelle ne pourra pas bénéficier de ce service pourtant indispensable. Elle finira par renoncer au développement international à cause des frais fixes et du coût de changement de son réseau. Fini, le rêve américain.

Ces histoires vraies ont donc lieu en 2020, après l'abandon total de la Neutralité du Net.

Sans la Neutralité du Net, Johan D. et ses mamans se retrouvent confrontés à un accès Internet bridé qui ne leur permet d'accéder qu'à certains services, parfois tarifés, issus d'une négociation entre l'opérateur et l'éditeur.

Sans la Neutralité du Net, Marie-Isabelle K. ne peut pas bénéficier librement des innovations proposées sur le marché, car son opérateur et ses fournisseurs de réseau brident les protocoles disponibles, aux seuls protocoles déjà connus.

Ne cessons jamais de nous battre pour un (seul) Internet ouvert, neutre, pour tous.

Nicolas Chagny est président du chapitre français de l'Internet Society, ONG internationale née en 1992, qui a pour mission de promouvoir le développement, l'évolution, et l'utilisation de l'Internet au bénéfice de tous les individus à travers le monde. L'Internet Society œuvre pour un Internet ouvert, neutre et interopérable. Nicolas Chagny est également Directeur général adjoint Data&Digital Services et Data Privacy Officer du groupe de communication Makheia.